



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des lycées professionnels

Question écrite n° 6104

Texte de la question

M. Carlos Martens Bilongo alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur la proposition de réforme des lycées professionnels. Le 13 septembre 2022, le Gouvernement a proposé une réforme pour les lycées professionnels qui a pour objectif de changer le lycée professionnel en une voie d'excellence, ce qui implique que le Gouvernement est conscient que la marge entre la situation actuelle des lycées professionnels et l'excellence à laquelle M. le Président de la République aspire est colossale. L'une des mesures de cette réforme est de rallonger la durée de stage des lycéens de 50 % (au détriment de l'enseignement général), pour laquelle les lycéens bénéficieront d'une gratification de 3, 90 euros de l'heure (soit 27 % du smic). Et ce malgré le fait que les 7 fédérations de la voie professionnelle ainsi que les syndicats soient contre cette réforme et en demandent le retrait. En effet, les lycées craignent de devoir assumer cette gratification ainsi que la gestion du dispositif. Par ailleurs, une incertitude demeure quant au fait que tous les lycéens de la voie professionnelle puissent bénéficier de cette gratification ou seulement une partie d'entre eux. De surcroît, cette mesure inquiète les enseignants des lycées professionnels ainsi que les lycéens souhaitant poursuivre leurs études après le bac, car l'enseignement général est indispensable pour garantir la poursuite des études supérieures. Cela signifie qu'à la suite de cette réforme les étudiants qui seront passés par la voie professionnelle seront systématiquement moins qualifiés que leurs camarades. Par ailleurs, lors d'une précédente réforme en 2018, les élèves ont perdu en moyenne 4 heures de cours par semaine, ce qui a causé la perte de 1 200 enseignants ainsi que 20 000 élèves de la voie professionnelle. De surcroît, les jeunes en apprentissage réussissent moins bien que ceux sous statut scolaire : il y a seulement 2 élèves sur 5 en apprentissage, contre plus de 3 élèves sur 4 sous statut scolaire qui vont jusqu'au bac. Le Gouvernement peut donc véritablement constater que l'excellence n'est pas de diminuer le temps de cours des lycéens, mais bien de maintenir les heures de cours. Il convient dès lors de se poser la question suivante : pourquoi le Gouvernement continue-t-il de supprimer les heures d'enseignement général des lycéens professionnels ? La réponse est simple : suite à la crise de la covid-19, de nombreux employés ont démissionné, ce qui a abouti à un manque de 300 000 salariés dans les entreprises. En réponse à cette situation, le Gouvernement a donc décidé d'offrir aux entreprises les lycéens de la voie professionnelle qui feront office de main-d'œuvre peu coûteuse. C'est le cas de plusieurs lycéens qui suivent un bac professionnel dans le milieu de la restauration et qui sont assignés exclusivement à des tâches peu gratifiantes, des tâches dont personne ne veut pendant toute la durée de leur stage, telles que la plonge, qui ne représentent absolument pas l'ensemble des métiers de la restauration. Ainsi, le ministère de l'éducation nationale a décidé de remplacer l'éducation nationale par les entreprises, les enseignements par des stages et les enseignants par les employeurs aux dépens de l'avenir des lycéens de la voie professionnelle. Pourtant, un tout autre avenir est possible : celui de l'excellence ainsi que de la bifurcation écologique et solidaire. Effectivement, en augmentant le nombre de lycées professionnels, agricoles et maritimes, en créant de nouvelles filières, en favorisant la suite des études supérieures par la suppression de Parcoursup, en augmentant le nombre de place en BUT et IUT, en instaurant une allocation de 1 063 euros par mois pour les lycéens et en rétablissant le bac professionnel en 4 ans, on pourra arriver à émanciper la jeunesse issue des milieux populaires. En augmentant la durée des stages, comment le Gouvernement compte-t-il dans le même temps maintenir les heures d'enseignements généraux que les lycéens

de la voie professionnelle réclament afin d'assurer la poursuite de leurs études post-bac ? Le Gouvernement ignore-t-il que le fait de retirer la charge des gratifications aux entreprises pour l'attribuer aux lycées déresponsabilisera les entreprises accueillantes ? En effet, si les entreprises n'ont même plus à assumer la charge de la modeste gratification, quel serait l'effet incitatif pour ces dernières de remplir leurs obligations de formation vis-à-vis des lycéens ? Et plus généralement, il lui demande quand le Gouvernement fera de la voie professionnelle une voie de la bifurcation écologique pour enfin valoriser le lycée professionnel sur une perspective de long terme.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé à réformer les lycées professionnels, pour en faire un choix d'avenir pour les jeunes et leurs familles. À ce titre, 1 milliard d'euros supplémentaire sera investi chaque année dans le lycée professionnel. La réforme a pour objectifs : zéro décrochage et 100 % d'insertion professionnelle. Elle se fonde sur trois piliers : - mieux accompagner chaque lycéen et agir contre le décrochage ; - faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises ; - donner aux équipes éducatives des moyens pour agir. Pour améliorer l'insertion professionnelle des élèves, le Gouvernement s'engage à rapprocher l'école de l'entreprise : la méconnaissance des entreprises, accentuée par le manque de réseau professionnel, est en effet un obstacle majeur dans l'accès à un premier emploi de qualité. En premier lieu, l'ensemble des élèves de la voie professionnelle percevront une gratification de stage dès la rentrée 2023, alors qu'aujourd'hui les élèves de lycée professionnel ne sont pas rémunérés pour leurs stages. Les montants seront ainsi de : - 50€/semaine en 1^{ère} année de CAP et en classe de 2nde - 75€/semaine en 2^{ème} année de CAP et en classe de 1^{ère} - 100€/semaine en terminale Cette indemnité de stage est une mesure de justice et de mérite. Un engagement fort de l'Etat qui prendra à sa charge cette indemnité de stage pour tous les élèves. Ce montant pourra aller jusqu'à 2 100 euros sur un cycle de formation de trois années en bac professionnel. En outre, dès la rentrée 2023, un bureau dédié à la relation aux entreprises a été ouvert dans chaque lycée professionnel, afin de renforcer des partenariats avec les acteurs du territoire, organiser des temps de stage en alternance, intégrer la relation école/entreprise dans les parcours de formation et participer à la préparation de l'offre de formation. Demain, l'objectif est que tous les élèves se voient offrir des stages de qualités en adéquation avec leur formation et leur projet professionnel. Aussi, l'année de terminale sera plus souple et adaptée aux ambitions et projet de chaque lycéen. Pour les élèves qui souhaitent s'insérer directement après leur bac, la durée des stages sera augmentée de 50%. Pour les autres qui poursuivent dans le supérieur, ils auront 4 semaines de cours supplémentaires pour mieux préparer leur entrée en BTS et améliorer le taux de poursuite d'étude réussi. Les bacheliers professionnels ayant choisi de poursuivre en BTS bénéficieront d'une attention toute particulière de l'équipe éducative et pourront se voir proposer, si nécessaire, un parcours de consolidation pour augmenter leurs chances d'obtenir leur diplôme à l'issue de leur formation. Pour tenir sa promesse d'égalité des chances, la voie professionnelle doit en effet s'adapter davantage à l'élève, à ses fragilités comme à ses ambitions. Dès la rentrée prochaine, le soutien en petits groupes sera renforcé dans les matières fondamentales dans les établissements dans lesquels les enseignants volontaires souhaitent s'engager. Aucune heure de cours ne sera supprimée. De plus, des cours optionnels seront proposés au plus près des aspirations des élèves. Enfin, la révision des diplômes sera accélérée pour mieux s'adapter à la transformation des métiers. Le lycée professionnel deviendra ainsi un acteur essentiel dans la formation aux compétences stratégiques et d'avenir pour les élèves qui décident de s'y former pour lancer leur carrière dans les secteurs des grandes transitions numériques, écologiques, industrielles, et économiques en cours et à venir.

Données clés

Auteur : [M. Carlos Martens Bilongo](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6104

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels](#)

Ministère attributaire : [Enseignement et formation professionnels](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2106

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11508